



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

LIVRET NUMÉRIQUE

06/12/2023

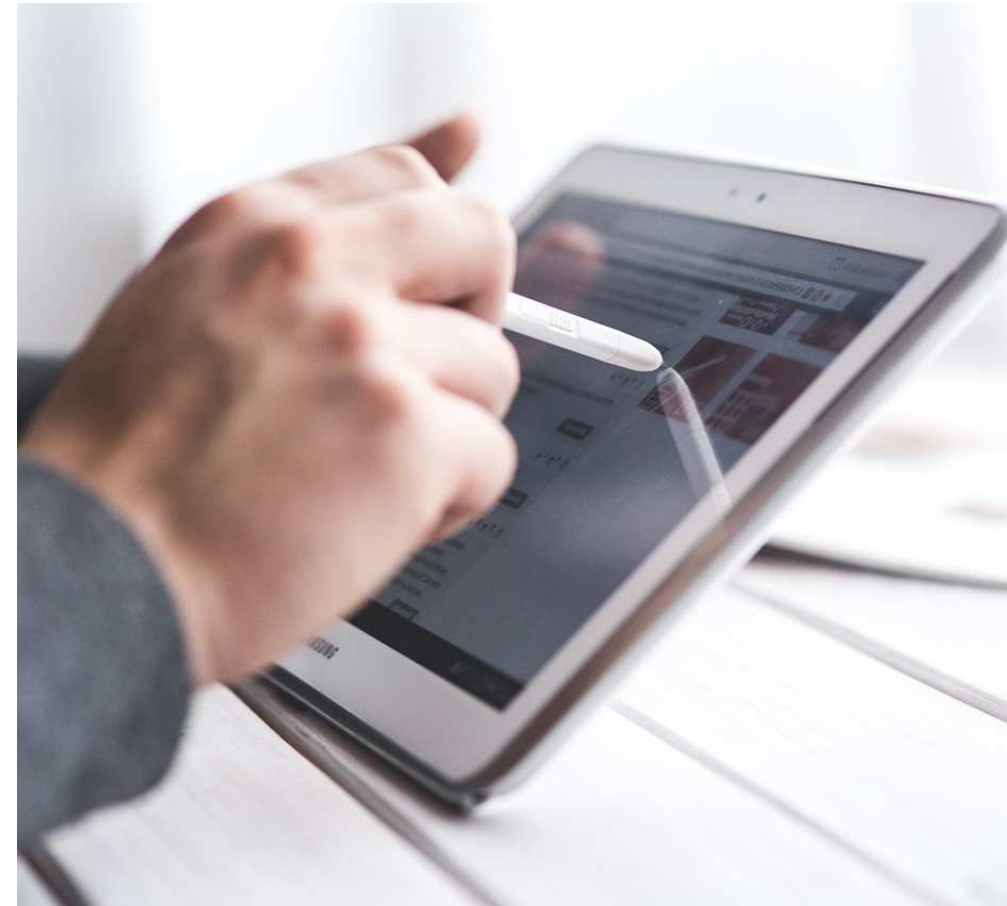
SOMMAIRE

■ PRÉSENTATION DU LIVRET NUMÉRIQUE :

- LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DU LIVRET NUMÉRIQUE
- LA LOI LOM ET LES DONNÉES À TRANSMETTRE
- LES ENJEUX DU LIVRET NUMERIQUE

■ LES AXES DE TRAVAIL ET PERSPECTIVES

- ENCADREMENT DE LA NOTION DE SIMULATEUR DANS L'USAGE DU LIVRET NUMÉRIQUE
- LE CALCUL AUTOMATISÉ DES ETP ET LA TYPOLOGIE DES HEURES À PRENDRE EN COMPTE



PRÉSENTATION DU LIVRET NUMÉRIQUE



LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DU LIVRET NUMÉRIQUE

OBLIGATION N°1 : LE LIVRET D'APPRENTISSAGE DÉMATÉRIALISÉ

**Obligation n° 1 : le livret
d'apprentissage dématérialisé**



**L'ENSEIGNANT DE LA
CONDUITE RENSEIGNE
LA FICHE DE SUIVI
DEMATERIALISEE**



**L'ELEVE CONSULTE
LE LIVRET
D'APPRENTISSAGE
DEMATERIALISE**



50



LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DU LIVRET NUMÉRIQUE

OBLIGATION N°2 : LA COLLECTE DES DONNÉES

Obligation n° 2 : La collecte des données

Option 1 : PORTAIL
PEDAGOGIQUE
PROPOSE PAR UN
EDITEUR

Option 2 : SOLUTION DE
GESTION PROPOSEE PAR
UN EDITEUR



**BASE DE
DONNEES DE
L'ETAT**



50

DONNÉES LIVRET NUMÉRIQUE À TRANSMETTRE : CE QUE DIT LA LOM

- La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités introduit le livret numérique à l'article L. 211-2 du code de la route.
- Les données obligatoires à renseigner par l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière pour alimenter la base du MI (liste non exhaustive).



DONNEES AE : N° AGREMENT / ID
AURIGE



DONNEES ELEVE : NOM,
PRENOM, NEPH



NOMBRE D'HEURE, MOYEN
UTILISE (SIMULATEUR / VOITURE)



DONNEES FORMATEUR : NOM,
PRENOM, N° AUTORISATION ENSEIGNER

LES ENJEUX DU LIVRET NUMÉRIQUE

OBJECTIFS

PORTABILITÉ
NUMÉRIQUE EN
CAS DE
CHANGEMENT
D'AUTO-ÉCOLE



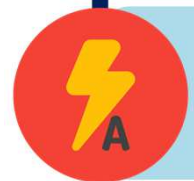
Portabilité numérique : le livret numérique permet à une école de conduite de récupérer les données d'un élève en cours de formation à la suite d'un déménagement.

SUIVI DES
MODALITÉS DE
FORMATIONS



Suivi des modalités de formations : le livret numérique permet de suivre efficacement l'évolution de l'élève sur le plan pédagogique.

SIMPLIFICATION VIA
L'AUTOMATISATION
DE LA MISE À JOUR
DES ETP
FORMATEURS



Simplification et garantie de règles de concurrence loyale : le livret numérique permettra d'automatiser la mise à jour du seuil formateur des AE dans RdvPermis sur la base des heures de formations déclarées.



LES AXES DE TRAVAIL ET PERSPECTIVES



DÉFINITION DU SIMULATEUR

- **Simulateur de conduite automobile** : dispositif permettant de reproduire, dans un environnement virtuel, les conditions de conduite d'un véhicule automobile.

GRANDS PRINCIPES

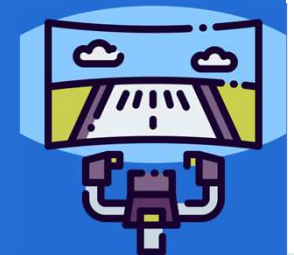
➤ POSTE DE CONDUITE

- Le châssis
- Le siège
- Le volant
- Les Pédales
- Le levier de vitesses
- L'écran 120°



➤ SYSTÈME DE SIMULATION

- Les environnements de conduite (rural, urbain, etc)
- Les conditions réelles de conduite
- La réaction aux actions du conducteur
- Les scénarii reproduits
- La précision physique



POSTE DE CONDUITE : EXIGENCES TECHNIQUES

- **Poste de conduite** : partie du simulateur de conduite qui comprend sur un châssis, le siège du conducteur, avec système de ceinture de sécurité, le volant, les pédales, les écrans et les haut-parleurs.

Poste de conduite



Le poste de conduite est doté d'un châssis de taille suffisante pour accueillir un conducteur de taille moyenne.

Siège conducteur



Le siège du conducteur doit être réglable en profondeur et en inclinaison.

Volant



Le volant doit être réglable en inclinaison, et être muni d'un système de retour de force.

Commandes



Les commandes de feux, d'indicateurs de direction d'essuie glaces, etc. sont présentes.

Pédalier



Un pédalier doté de 3 pédales permettant de reproduire fidèlement les situations de départ/arrêt, *(adaptable pour les formations boîte automatique)*.

Levier de vitesse



Le levier de vitesses, boîte manuelle de 5 ou 6 vitesses + marche arrière et/ou boîte de vitesse automatique PRND

POSTE DE CONDUITE : EXIGENCES TECHNIQUES

Ecran



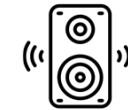
Le, ou les écrans, doivent permettre de reproduire un champ de vision à 120° pour offrir un champ de vision proche de la réalité perçue par un conducteur.

Rétroviseurs



Les rétroviseurs peuvent être intégrés aux écrans.

Hauts parleurs



Les haut-parleurs doivent être suffisamment puissants pour fournir un son réaliste.



SYSTÈME DE SIMULATION : EXIGENCES TECHNIQUES

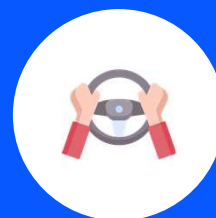
- **Système de simulation** : logiciel qui permet de générer l'environnement virtuel et de contrôler les interactions entre le conducteur et le simulateur. Il doit répondre fidèlement aux compétences et sous-compétences du REMC.



Pour le candidat

Le programme de simulation doit permettre de :

- Réaliser une évaluation de départ.
- Evoluer sur piste ou zone isolée pour favoriser l'apprentissage des automatismes nécessaire au déplacement d'un véhicule en lien avec la compétence 1 du REMC.
- Réagir aux actions du conducteur en temps réel, afin que le conducteur puisse percevoir les conséquences de ses actions de manière réaliste.
- Avoir un temps de réponse suffisamment court pour que le conducteur puisse percevoir les conséquences de ses actions de manière réaliste.



Conditions de conduite

Le programme de simulation doit générer différents scénarii de conduite.

- Une vaste variété de scénarii de conduite, afin que le conducteur puisse être confronté à différentes situations et apprendre à les gérer.
- Des conditions de conduite d'un véhicule automobile dans un environnement urbain, rural et autoroutier reproduite de manière réaliste.
- Des conditions de conduite réelles avec une précision suffisante pour que le conducteur puisse développer les compétences et les réflexes nécessaires pour conduire en toute sécurité.
- Différentes conditions météorologiques.
- Des situations de conduite à risque

SYSTÈME DE RETOUR D'INFORMATION ET EXIGENCES COMPLÉMENTAIRES

- **Système de retour d'information** : dispositif permettant de fournir au conducteur des informations sur son comportement de conduite et sa progression pédagogique.



COMPORTEMENT

Le système de retour d'information doit fournir au conducteur des informations sur son comportement de conduite, telles que la vitesse, la trajectoire, l'accélération et le freinage.



PEDAGOGIE

Le système de retour d'information doit permettre de restituer le nombre de kilomètres parcourus, le temps passé, les exercices réalisés.

Exigences complémentaires

Fonctionnalités de formation

Le simulateur de conduite doit également répondre aux exigences suivantes :

- Être capable de suivre les performances du conducteur et de fournir des commentaires personnalisés.
- Être capable de générer des rapports d'évaluation.
- Permettre au candidat et à l'école de conduite de situer la progression pédagogique du conducteur en lien avec les exigences du livret d'apprentissage.




Référencement du simulateur

Le fournisseur du simulateur de conduite doit fournir la documentation suivante :

- Manuel d'utilisation
- Manuel de maintenance
- Documentation technique
- N° de série du simulateur

TPOLOGIE HEURES À PRENDRE EN COMPTE POUR CALCUL DES ETP

Les heures comptabilisées dans le futur calcul automatisé des ETP, sur la base des informations renseignées dans le livret numérique, doivent être encadrées et définies précisément

	Leçons pratiques CIR	Leçons pratiques HC	Simulateurs	Leçons théoriques	Administratif	Examens	Passerelle levée code 78	Passerelle A2 / A	AAC
	1	1/ELEVE (limite de 6/ formateur)	1	1/ formateur	X	Examens passés pour les AE label	1	X	1,2
	1/ELEVE	1/ELEVE (limite de 6/ formateur)	X	1/ formateur	X	Examens passés pour les AE label	X	1	X
	1	X	1	X	X	Examens passés pour les AE label	X	X	X